

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2026
N°31/2026

Date de Convocation Publique	:	16/06/2026
Date d’Affichage	:	16/06/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	10
Nombre de Conseillers Votants	:	11

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-trois juin deux mil vingt-six, à vingt heure quarante-cinq dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corinne, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, MALFANT Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Était excusée avec pouvoir : Mme NICOLAS Brigitte donne pouvoir à Mme SEON Isabelle

Mme FAVIER Florence a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : *Demande ouverture d’une souscription par la fondation du patrimoine pour l’église St Julien ainsi que la réfection de l’Assemblée et le Four de Bruac*

Madame le maire rappelle au Conseil municipal que l’église de la commune de Beaune-sur-Arzon a besoin de travaux conséquent intérieur et extérieur au niveau d’une des chapelles et que l’Assemblée et le four du village de Bruac doivent également être réhabilités.

Les délibérations ont été prise le 22 janvier 2026 (travaux Bruac) et 21 avril 2026 (église) pour le choix de l’entreprise pour la réalisation des travaux. Une demande de subvention a été déposé auprès du département de la Haute-Loire au titre des édifices cultuels non protégés pour ces deux dossiers.

Madame le maire a rencontré Monsieur MARY de la fondation du patrimoine qui est favorable à la création d’une souscription pour aider ces projets. Il est nécessaire de prendre une délibération pour la souscription par la fondation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Demande l’ouverture d’une souscription par la fondation du patrimoine**
- **Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire**

Le maire,
Isabelle SEON

Le secrétaire de séance,

